

Les aires de mobilité en zone peu dense

Le « Hub mobilités » de Luitré-Dompierre



RETOUR D'EXPERIENCE

Novembre 2022



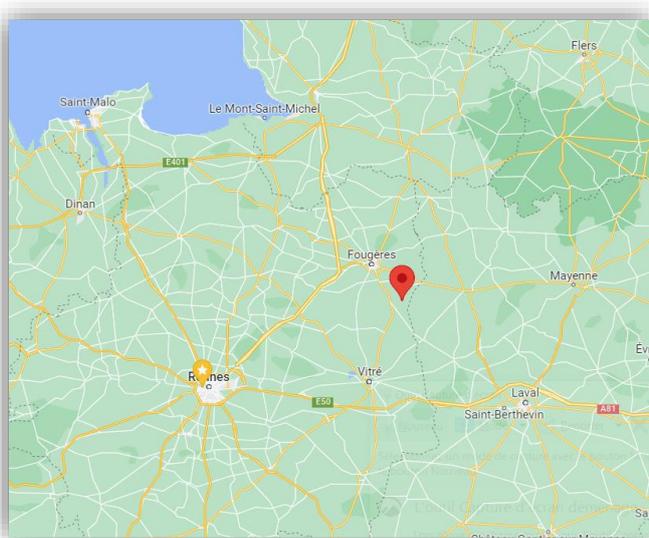
Ce retour d'expérience concerne le projet d'aire de mobilité de Luitré-Dompierre, aménagée entre 2019 et 2021, et appelé localement « Hub Mobilités ». Il vient compléter et illustrer la fiche « Aires de mobilité en zones peu denses » du Cerema en s'appuyant notamment sur l'intervention de Julien Bonamy, lors du « Rendez-vous Mobilités » organisé par le Cerema le 20 octobre 2022, consacré à la mobilité en zone peu dense.

Contexte du projet de « Hub Mobilités » de Luitré-Dompierre

➤ Localisation de la commune

La commune de Luitré-Dompierre est une commune nouvelle de 1800 habitants, créée en 2019, de la fusion des communes de Luitré et Dompierre-du-Chemin. Elle est située dans le département d'Ille-et-Vilaine, en région Bretagne, à 60 km de Rennes et 10 km de Fougères. Elle est composée de deux centres-bourgs : Luitré au Nord et Dompierre au Sud.

La commune de Luitré-Dompierre est membre de la communauté d'agglomération Fougères Agglomération (composée de 29 communes et regroupant près de 60 000 habitants).



Localisation de la commune de Luitré-Dompierre
Crédits Google Maps

➤ Gouvernance du projet

Le projet a été porté par la commune. Fougères Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire, a participé à la création du Hub Mobilités (via des échanges techniques et une participation financière). L'agglomération intervient également pour le déploiement du covoiturage, sur lequel la commune souhaite d'avancer pour continuer à innover, être force de proposition et laboratoire d'expérimentation. Fougères Agglomération a ainsi élaboré un schéma de déploiement d'aires de covoiturage, dans lequel l'aire de Luitré est identifiée.

➤ **Les services de mobilité sur le territoire**

Plusieurs lignes de transports collectifs desservent le territoire de la commune :

- un service de transport à la demande organisé par la communauté d'agglomération Fougères Agglomération ;
- une navette régulière gratuite reliant Luitré-Dompierre à Fougères (fonctionnant le mercredi et le samedi après-midi) organisée par la communauté d'agglomération Fougères Agglomération ;
- une ligne de transport régulier du réseau régional Breizhgo reliant Fougères à Vitré via Luitré-Dompierre, organisé par la région Bretagne.

L'arrêt de la navette gratuite est située à l'entrée Nord du bourg de Luitré, à proximité de la mairie, tandis que l'arrêt de la ligne régionale est situé dans le bourg de Dompierre. Il n'y a pas d'arrêt spécifique au transport à la demande, celui-ci fonctionnant en porte-à-porte.

➤ **Origine du projet**

Plusieurs éléments de contexte ont abouti au lancement du projet d'aménagement du « Hub Mobilités » :

- La commune souhaitait requalifier l'entrée du centre-bourg, peu mise en valeur, avec la présence d'un terrain et d'une ferme abandonnés.
- En parallèle, des actions de revitalisation du bourg de Luitré ont été engagées par la commune (requalification du pôle commercial, création d'un pôle santé).
- Enfin, des aménagements visant à sécuriser et favoriser les modes actifs ont été créés :
 - une voie verte a été aménagée et mise en service, sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée, et connecte la commune (plus précisément le centre-bourg de Dompierre) à Fougères et Vitré. Ce projet a été porté par Fougères Agglomération et Vitré Communauté (convention de maîtrise d'ouvrage unique) ;
 - une nouvelle voie douce a été créée par la commune de Luitré-Dompierre, entre les bourgs de Luitré et Dompierre du Chemin, permettant l'accès, depuis le bourg de Luitré, à la voie verte.

Localisation de l'arrêt de la navette gratuite vers Fougères

Localisation du « Hub mobilités » à l'entrée du centre-bourg de Luitré.



Localisation de l'aire de mobilité (et de l'arrêt de la navette), dans le bourg de Luitré
Fond de plan Google Maps

Par ailleurs, la commune était intéressée et souhaitait s'investir sur le sujet des mobilités durables, ce qui s'est traduit par l'organisation d'un café citoyen, en 2018, visant à élaborer un projet adapté aux besoins des habitants. Cet évènement a rassemblé une centaine d'habitants et a été l'occasion pour eux d'exprimer leurs attentes concernant une future aire de mobilité.

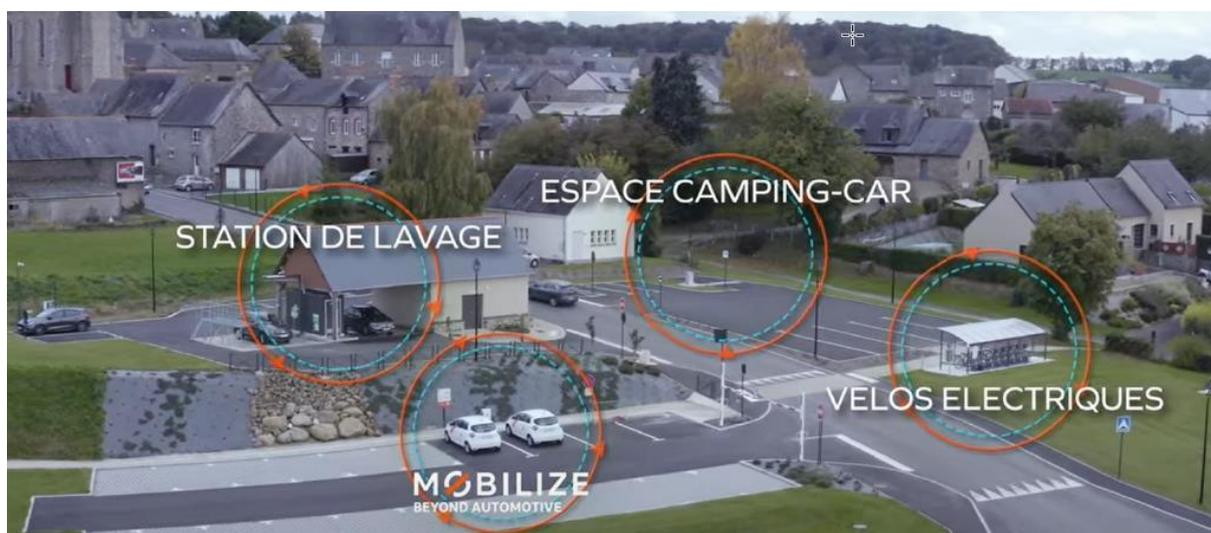
Présentation du projet de « Hub Mobilités »

Les caractéristiques du projet ont évolué et se sont précisées au fur et à mesure de la démarche, de l'implication des parties prenantes et au fil de nombreux échanges entre les élus de la commune, les partenaires et les habitants.

L'aménagement du « Hub Mobilités », dont les travaux ont été réalisés en 2019-2020, intègre :

- L'aménagement d'une aire de mobilités en entrée d'agglomération, avec des places de stationnement / covoiturage et des emplacements pour camping-car
- La mise en place de services de mobilités : autopartage et location de vélos à assistance électrique en libre-service
- La mise en place de services et équipements : une station de lavage pour véhicules et une laverie automatique.

L'entretien de l'aire (espace de stationnement, propreté, entretien des espaces verts) est assuré par les agents communaux. L'entretien de la station de lavage, de la laverie et des vélos est assuré par un pompiste local.



Source : Les campagnes adoptent la mobilité électrique partagée | Renault Group –Youtube - <https://www.youtube.com/watch?v=gu6n2N-xiew&t=4s>

L'aménagement de cette aire s'insère sur un terrain plus large, sur lequel la commune souhaite conserver des espaces pour un verger collectif et un secteur en écopastoralisme. Les arbres du verger ont été plantés fin 2020 avec les enfants de l'école. Le secteur dédié à l'écopastoralisme pourra accueillir des animaux appartenant à un agriculteur de la commune dans un 2^e temps, lorsque les arbres plantés seront suffisamment robustes.



Schéma d'aménagement du hub de mobilité de Luitré-Dompierre.
Source : Commune de Luitré-Dompierre

➤ Information et communication liées au projet, mises en place

Plusieurs canaux de communication et d'information ont été mobilisés pour toucher le public et encourager l'utilisation de l'aire et des services associés :

- communication sur les réseaux sociaux,
- communication lors d'évènements communaux,
- présentations de l'aire par les élus,
- relais par la presse locale,
- communication via les associations
- information auprès de l'école (personnels de l'école et parents d'élèves)

Le service d'autopartage

➤ Fonctionnement du service

Deux véhicules électriques en autopartage ont été mis en place en 2021. La location s'effectue sur une application (« Mobilize Share »). **Le déverrouillage des véhicules est réalisé automatiquement via l'application. Il n'y a donc pas de présence humaine sur l'aire, pour la gestion des locations de ces deux véhicules.** La location d'un véhicule est également possible via la mairie pour ceux qui ne souhaitent pas utiliser l'application. Dans ce cas, la commune prête un badge à l'utilisateur, qui permet de déverrouiller le véhicule sans smartphone. La réservation en amont du déplacement est possible mais pas obligatoire.

Les véhicules sont accessibles à tout usager (habitants ou non de la commune de Luitré-Dompierre). La durée de location est possible à l'heure et jusqu'à 5 jours.

La location se fait « en boucle » c'est-à-dire que le véhicule doit être rendu au point de départ, au niveau de la borne de recharge de l'aire de mobilité. Cette borne de recharge est exclusivement dédiée à la recharge de ces deux véhicules en autopartage.

Les tarifs initiaux de location des véhicules ont été revus à la baisse pour encourager l'usage du service. Par ailleurs, des tarifs spécifiques, à prix très réduits (en particulier au vu du contexte actuel), sont mis en place pour les habitants et les personnes travaillant dans la commune, ainsi qu'à certains publics :

	Luitré-Dompierre ¹	Extérieurs	
Tarifs	Normaux	Normaux	Réduits ²
Tarif heure	3€	7€	4.5€
1 jour (24h)	15€	35€	21€
2 jours (48h)	25€	65€	39€
3 jours (72h)	35€	82€	50€
4 jours (96h)	50€	95€	57€
5 jours (120h)	60€	110€	66€

¹ Les tarifs « Luitré-Dompierre » s'appliquent :

- Aux habitants de la commune de Luitré-Dompierre
- Aux salariés et aux dirigeants des entreprises et administrations localisées sur la commune
- Aux agriculteurs et aux professions libérales localisés sur la commune

² Les tarifs « Extérieurs » s'appliquent à toute personne qui ne rentre pas dans les conditions précédemment présentées :

- Les tarifs Extérieurs réduits s'appliquent aux : étudiants, personnes sans-emplois, retraités sur présentation d'un justificatif au moment de l'inscription.

Tarifs de location des véhicules

Source : <https://luitre-dompierre.fr/fr/rb/1286014/location-de-zoe-electrique>

Un appel d'offres a été lancé pour la mise en place du service d'autopartage, remporté par Renault, qui loue les deux véhicules, gère leur entretien, fournit l'application et assure sa maintenance ainsi que le service client.

Le dimensionnement de la flotte (2 véhicules) a été décidé par la commune. L'idée initiale était de proposer une citadine et un véhicule utilitaire. Cependant, les contraintes liées à l'entretien d'un véhicule utilitaire ont amené la commune à faire le choix de deux voitures citadines.

➤ Retour d'expériences et perspectives

Plus de 200 locations de voitures ont été réalisées entre mars et octobre 2022, correspondant à plus de 220 jours d'utilisation et 33 000 km réalisés grâce aux véhicules partagés. Cela représente environ 70 usagers distincts dont une vingtaine d'utilisateurs plus réguliers.

Les usagers sont notamment des actifs qui louent une voiture à la semaine pour aller à Rennes. La plupart possèdent une voiture mais le prix de la location d'une voiture

électrique en autopartage est plus avantageux que le coût d'utilisation de leur propre véhicule depuis l'augmentation des prix du carburant.

Des locations sont également réalisées le week-end par des ménages (notamment des retraités) qui n'ont pas de voiture ou une unique voiture pour le foyer.

Les usagers sont principalement des habitants de la commune de Luitré-Dompierre mais le service attire également des usagers de communes voisines, et est parfois utilisé par des touristes ou visiteurs.

Jusqu'à présent toutes les locations se font via l'application et aucune demande de location ne se fait par la mairie. Étant donné le fort taux d'utilisation des véhicules, la réservation est conseillée et utile pour s'assurer d'avoir un véhicule disponible.

Les retours qualitatifs des usagers sont bons et la commune est satisfaite de la qualité du service client assuré par le prestataire du service d'autopartage. Un bilan du service sera réalisé en juillet 2023 pour évaluer la pertinence et la pérennité du service d'autopartage.

Devant le fort taux d'utilisation des véhicules et la location récurrente des véhicules pour réaliser des trajets vers Rennes, des réflexions sont en cours pour **encourager les utilisateurs à mutualiser leur trajet et covoiturer avec les véhicules en autopartage**. Cela permettrait d'optimiser l'utilisation des véhicules et de continuer à proposer une offre adaptée aux besoins en s'appuyant sur la flotte existante.

Le service de location de vélo à assistance électrique

➤ Fonctionnement du service

Huit vélos à assistance électrique en location libre-service ont été mis en place en 2021.

La location de ces vélos se fait uniquement via une application (application « Mobiliz Luitré-Dompierre » proposée par un prestataire (Koboo), retenu suite à un appel d'offres). Les vélos sont accessibles à tout usager (habitants ou non de la commune de Luitré-Dompierre). La location est possible pour une courte durée et jusqu'à une semaine. Les habitants de la commune, ainsi que toute personne travaillant sur la commune, ont également la possibilité de louer les vélos pour une longue durée (1, 2 ou 3 mois), en réalisant une demande auprès de la mairie. La réservation des vélos n'est pas possible.

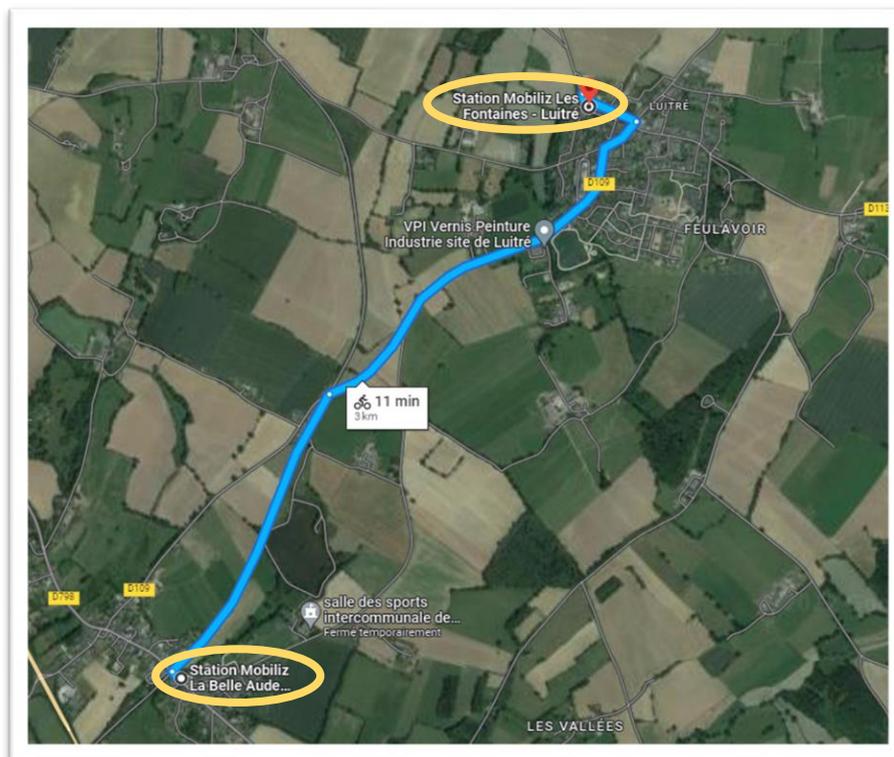
Tout public	
Inscription	Gratuite
Gratuité	10 min
De 10 min à 4 heures	1.5 €/ heure
1 jour (de 4 heures à 24 heures)	6 €
2 jours	8 €
3 jours	11 €
4 jours	14 €
5 jours	16 €
6 jours	18 €
1 semaine	20 €
1 mois*	30€
2 mois*	40€
3 mois *	50€

*Tarification de la location des vélos en vigueur à partir de novembre 2022
Source : Commune de Luitré-Dompierre*

Une deuxième station de location de vélo en libre-service (de 8 vélos également) existe dans la commune de Luitré-Dompierre, dans le centre-bourg de Dompierre. Il est possible de louer un vélo dans une station et de le rendre dans l'autre station.

Le prestataire gère l'application et le service client, et un pompiste local est chargé de l'entretien des vélos, les deux prestataires travaillant en collaboration.

Le dimensionnement de la flottes (8 vélos au Hub Mobilités et 8 vélos à Dompierre) a été décidé par la commune et les vélos ont été achetés via la centrale d'achat UGAP.



*Localisation des deux stations de vélos :
au Nord celle de Luitré et au Sud celle de Dompierre, distantes de 3km l'une de l'autre
Fond de plan : Google maps*

➤ Retour d'expériences et perspectives

630 locations de vélos ont été réalisées entre juillet 2021 et octobre 2022 soit plus de 40 locations par mois.

Les durées de location sont majoritairement de courtes durée et pour des usages de loisir ou tourisme (promenade à vélos), concentrés les week-end, jours fériés et pendant les vacances.

Le service de location de vélos semble être une bonne vitrine pour tester le vélo à assistance électrique. En effet, le nombre de demande d'aides pour l'achat de vélos à assistance électrique (aide financière proposée par Fougères Agglomération) provenant des habitants de la commune de Luitré a augmenté et est un des plus élevés comparé à des communes de population similaire. Cela est sans doute également dû aux aménagements cyclables créés desservant la commune.

La possibilité de réserver les vélos en mairie (au téléphone ou physiquement) n'est jamais utilisée.

Pour encourager l'usage des vélos pour des déplacements domicile-travail, la commune a fait évoluer le service en novembre 2022 :

- réduction des tarifs (voir les tarifs indiqués précédemment dans le présent document) ;
- augmentation des possibilités de locations longue durée pour les habitants et travailleurs de la commune (location possible pour 1, 2 ou 3 mois contre 3 mois uniquement avant en longue durée).

Les retours qualitatifs des usagers sont bons et la commune est satisfaite de la qualité du service client assuré par le prestataire du service de location de vélos.

Les places de stationnement et de covoiturage

➤ Aménagement des emplacements

Le parking est dimensionné pour une vingtaine de véhicules. Les emplacements (dont la plupart sont désimperméabilisés) sont dédiés au covoiturage et au stationnement classique sans distinction. Une zone de dépose-reprise a également été aménagée à l'entrée du Hub Mobilités.

L'objectif du projet est également de créer une communauté d'usagers visant à promouvoir et démocratiser le covoiturage local. L'objectif est d'associer des habitants, commerçants, élus ou travailleurs exerçant sur la commune, pour réfléchir ensemble sur les moyens, outils et actions à mettre en place pour déployer, à l'échelle locale, le covoiturage. Les élus souhaitent en effet encourager le recours au covoiturage pour les déplacements du quotidien en valorisant le côté "local" et la proximité entre les covoitureurs.

Concernant le covoiturage, la commune s'est également rapprochée de Fougères Agglomération, qui est l'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire.

➤ Retour d'expériences et perspectives

Les emplacements de covoiturage sont peu utilisés aujourd'hui, et la constitution d'une communauté d'usagers visant à promouvoir et démocratiser le covoiturage local émerge difficilement.

La commune prévoit de se rapprocher davantage de la communauté d'agglomération (Fougères Agglomération) pour participer à l'élaboration d'une stratégie covoiturage ou éventuellement pour tester de nouveaux outils.

Les autres aménagements et services intégrés à l'aire de mobilité

➤ Emplacements pour camping-car

Huit emplacements pour camping-car sont aménagés sur l'aire. Des bornes pour la recharge d'électricité et d'eau sont disponibles. Elles fonctionnent avec des jetons qui sont à acheter dans des commerces de la commune. Ce fonctionnement était une volonté de la commune pour participer à la revitalisation du centre-bourg. Il est également possible d'y réaliser les vidanges d'eaux usées.

Les emplacements camping-car sont bien utilisés, quand bien même la commune n'est pas spécialement touristique. Ils amènent donc une fréquentation spécifique à la commune, potentiellement intéressante pour les commerces locaux. Ces emplacements sont référencés sur plusieurs sites de camping-caristes reconnus (Camping-car info, Park4Night par exemple) et indiqués sur Google Maps ainsi que sur le site de l'office de Tourisme Destination Fougères.

➤ Station de lavage pour véhicules

Une station de lavage a été aménagée sur l'aire. Elle dispose de deux pistes dont une pour véhicules lourds. Elle est louée par la mairie à un pompiste du centre-bourg qui l'exploite. Elle dispose également d'un aspirateur intérieur pour véhicule.

Les retours sur la station de lavage sont bons. La commune ne dispose cependant pas de retours quantitatifs en termes d'usage à ce jour.

➤ Borne de recharge pour véhicule électrique

L'installation d'une borne de recharge ouverte au public, par le Syndicat départemental d'Ille-et-Vilaine (acteur compétent pour l'installation des bornes) est prévue prochainement.

➤ Laverie automatique

Le Hub Mobilités est également un lieu de services au habitants. Il inclut en effet une laverie automatique (2 lave-linges et 1 sèche-linge), qui est exploitée par la même personne que la station de lavage pour véhicules.

La laverie est bien appréciée des utilisateurs, puisqu'aucun service similaire n'existait dans la commune.

➤ Information mobilité

Un tableau d'information a été installé sur l'aire. Celui-ci apporte les principaux éléments pour l'usage des différents services (tarifs, modalités d'usage, etc). Il pourrait être intéressant d'y ajouter également de l'information relative aux autres services de

mobilité présent sur la commune pour les faire connaître davantage (navette gratuite, transport à la demande, transport régional, etc).

Coût et financement du projet

L'aménagement du « Hub mobilités » a coûté 570 000 €, pris en charge à hauteur de :

- **40% par la commune de Luitré-Dompierre**
- 60% par l'État, le Département d'Ille-et-Vilaine, Fougères Agglomération.

L'investissement relatifs aux services de mobilité (achat des vélos et des bornes associées, installation des bornes de recharge pour l'autopartage, financement d'un poste de chargé de mission sur 18 mois, création d'une communauté d'utilisateurs covoiturage) s'est élevé à **200 000 euros pris en charge à hauteur de**

- 78% par les fonds FEADER-LEADER dans le cadre du projet « Mobiliz »
- **22% par la commune de Luitré-Dompierre.**

L'exploitation des services d'autopartage et de location de vélos est prise en charge par la commune de Luitré-Dompierre à hauteur de :

- 14 000 euros/ an pour l'autopartage (location et entretien des véhicules, maintenance de l'application, service client)
- 1 500 euros / an pour les vélos (les vélos ayant été achetés)

Responsable du document

Florence Girault

Remerciements

Julien Bonamy, chargé de mission à la commune de Luitré-Dompierre

Crédits illustrations de couverture :

photo du haut : © Cerema

photo du bas : © Commune de Luitré-Dompierre



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN